

- ✧ Comparaison des coûts d'utilisation des principales cartes de crédit au Canada
- ✧ Tendances des taux d'intérêt des cartes de crédit
- ✧ Peu de changement dans les taux des cartes depuis le dernier trimestre
- ✧ L'écart entre les taux d'intérêt des cartes de crédit et de la Banque du Canada
- ✧ Les taux d'intérêt, ce n'est pas tout

Ces données, en septembre 1995, ont été colligées par le Bureau de la consommation d'Industrie Canada, à partir des renseignements fournis par les émetteurs de cartes de crédit.

Vous pouvez obtenir des exemplaires de la présente publication dans votre région :

Atlantique	Tanya Nadeau	(902) 426-4778	Québec	Mary Bourdon	(514) 283-3099
Ontario	Irene Meek	(416) 973-5040	Prairies	Lydia Shevchuk	(204) 983-2826
Colombie-Britannique	Nicola Fletcher	(604) 666-1404			

Renseignements : Jean-Baptiste Renaud (613) 952-1915

(English version available)

**Tendances des taux d'intérêt des cartes de crédit**

Septembre 1995

***Aujourd'hui***

Actuellement, les taux applicables aux cartes Visa et Mastercard ordinaires varient entre 16,75 % et 18,90 %, et ceux des cartes à option à faible taux d'intérêt, entre 9,90 % et 13,50 %. Les taux des cartes des détaillants, quant à eux, demeurent stables à 28,80 %. L'écart actuel entre un taux représentatif de la carte Visa et le taux d'escompte de la Banque du Canada est de 10,97 points de pourcentage. Nos données montrent que l'écart moyen entre ces deux taux s'établissait à 10,42 points de pourcentage entre 1989 et 1994.

***Les douze derniers mois (de septembre 1994 à août 1995)***

Durant les sept premiers mois de la période étudiée, le taux d'escompte a progressé pour passer de 5,54 % à un sommet de 8,47 % en mars 1995. Il s'est replié depuis et s'établissait à 6,53 % le 5 septembre. En septembre 1994, le taux représentatif de la carte Visa venait de bondir de 15,0 % à 16,0 %, après des augmentations du taux d'escompte plus tôt durant l'année. Il est demeuré à 16,0 % au cours des six mois suivants, puis a crû de nouveau pour se fixer à 17,5 % le temps que le taux d'escompte atteigne son sommet en mars 1995. Il s'est stabilisé depuis, et il n'est pas prévu de changement en septembre, en octobre ou en novembre.

***Les dix dernières années***

Pendant la période de dix ans allant de janvier 1985 à décembre 1994, les taux des cartes Mastercard et Visa ordinaires ont fluctué entre 14 et 21 % approximativement. Du troisième trimestre de 1987 au troisième trimestre de 1990, ils ont augmenté, pour passer à 21,25 %, puis ont fléchi, pour tomber à 13,75 % vers la fin de 1993. Les taux de la carte Mastercard ont habituellement fluctué dans une fourchette légèrement supérieure à celle des taux de la carte Visa. Pour ce qui est du taux des cartes émises par les détaillants, il n'a pas changé depuis le début de 1981, demeurant à 28,8 %. Lorsqu'on établit la moyenne des fluctuations à court terme sur un certain nombre de mois, on constate que les taux des cartes Visa et Mastercard semblent suivre les tendances à la hausse et à la baisse du taux d'escompte mais avec un retard important, soit quelque trois mois.

***Évolution du marché des cartes de crédit***

Même si les taux d'intérêt des cartes de crédit n'ont guère changé durant ce trimestre, l'industrie des cartes de crédit n'a pas cessé pour autant d'évoluer. Par exemple, la Banque Toronto-Dominion vient juste de lancer la carte Émeraude, une nouvelle carte à option à faible taux, 12,90 %. GE Capital du Canada a fait l'acquisition de la branche carte de crédit de la Compagnie pétrolière impériale Ltée et prévoit transformer la carte de paiement actuelle d'Esso en une carte de crédit. Le Montréal Trust a été acheté par la Banque de Nouvelle-Écosse, et le petit nombre de clients détenant la carte de crédit du Montréal Trust sera transféré à la Banque Royale ou à la Banque Scotia. Enfin, Canadian Tire projette de lancer une Mastercard, qui s'ajoutera à sa carte de détaillant actuelle.

## Cartes des institutions financières\*

septembre 1995

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Intérêts calculés à compter de la date de l'achat
<b>MasterCard</b>				
Banque de Montréal				
Régulière	--	18,90	21	x
Prime +	18	12,75	0	x
Récompense Air Miles	35	18,90	21	x
Banque Nationale	--	18,90	21	x
Canada Trust	8 <sup>1</sup>	18,00	21	x
Coopérative de crédit du service civil	--	18,90	21	x
Niagara Credit Union	--	18,25	21	x
Trust National				
Régulière	--	16,75	21	x
Taux d'intérêt modérés	30	9,90	21	x
<b>VISA</b>				
<b>CIBC</b>				
Régulière	--	18,50	21	x
Ford Visa	20	18,50	21	x
<b>Banque de Nouvelle-Écosse</b>				
Régulière	8	18,50	21	x
Valeur Visa	29	12,90	21	x
Banque Laurentienne	10	18,50	21	x
<b>Banque Royale</b>				
Régulière	12 <sup>1</sup>	17,50	21	x
Option	25	13,50	21	x
<b>Banque Toronto-Dominion</b>				
Régulière	12 <sup>1</sup>	17,75	21	x
Carte GM	--	18,75	21	x
Carte Emerald	12 <sup>1</sup>	12,90	0	x
<b>Confédération des caisses populaires et d'économie</b>				
Desjardins du Québec	12	17,50	21	x
Vancouver City Savings	12	18,50	21	x

\* Dès septembre 1995. Puisque les conditions et les modalités sont susceptibles de changer, il est préférable de communiquer directement avec les sociétés émettrices pour les vérifier.

1. À certaines conditions, les frais peuvent être moindres ou éliminés.

## Autres cartes de crédit\*

septembre 1995

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Taux d'intérêt annuel (%)	Période de grâce (jours)	Intérêts calculés à compter	
				de la date de l'achat	de la date du relevé
Canadian Tire	--	28,8	30		x
Eaton	--	28,8	30		x
Home Card	--	28,8	30		x
La Baie	--	28,8	25-30		x
Pétro-Canada	--	24,0	30	x	
Sears	--	28,8	25-30		x
Simpsons	--	28,8	25-30		x
Zellers	--	28,8	25-30		x

## Cartes de paiement\*

Société émettrice	Frais annuels (\$)	Pénalité annuelle pour retard/défaut de paiement (%)	Période de grâce (jours)	Pénalité calculée à compter	
				de la date de l'achat	de la date du relevé
American Express	55	30	30		x
Diners Club/enRoute	65	30	30-60		x
Imperial Oil (Esso) <sup>1</sup>	--	24	30	x	
Irving Oil	--	24	25		x

\* Dès septembre 1995. Puisque les conditions et les modalités sont susceptibles de changer, il est préférable de communiquer directement avec les sociétés émettrices pour les vérifier.

## Définitions

**Cartes de crédit** : Il s'agit de cartes qui accordent un crédit renouvelable. Il faut effectuer un paiement mensuel minimal.

**Cartes de paiement** : Il s'agit de cartes exigeant le paiement intégral du solde chaque mois.

**Frais** : Ceux-ci comprennent notamment les frais de transaction, les frais d'administration ou les frais d'adhésion annuels.

**Taux d'intérêt/pénalités** : Il s'agit du taux annuel nominal d'après lequel les intérêts ou les pénalités sont calculés.

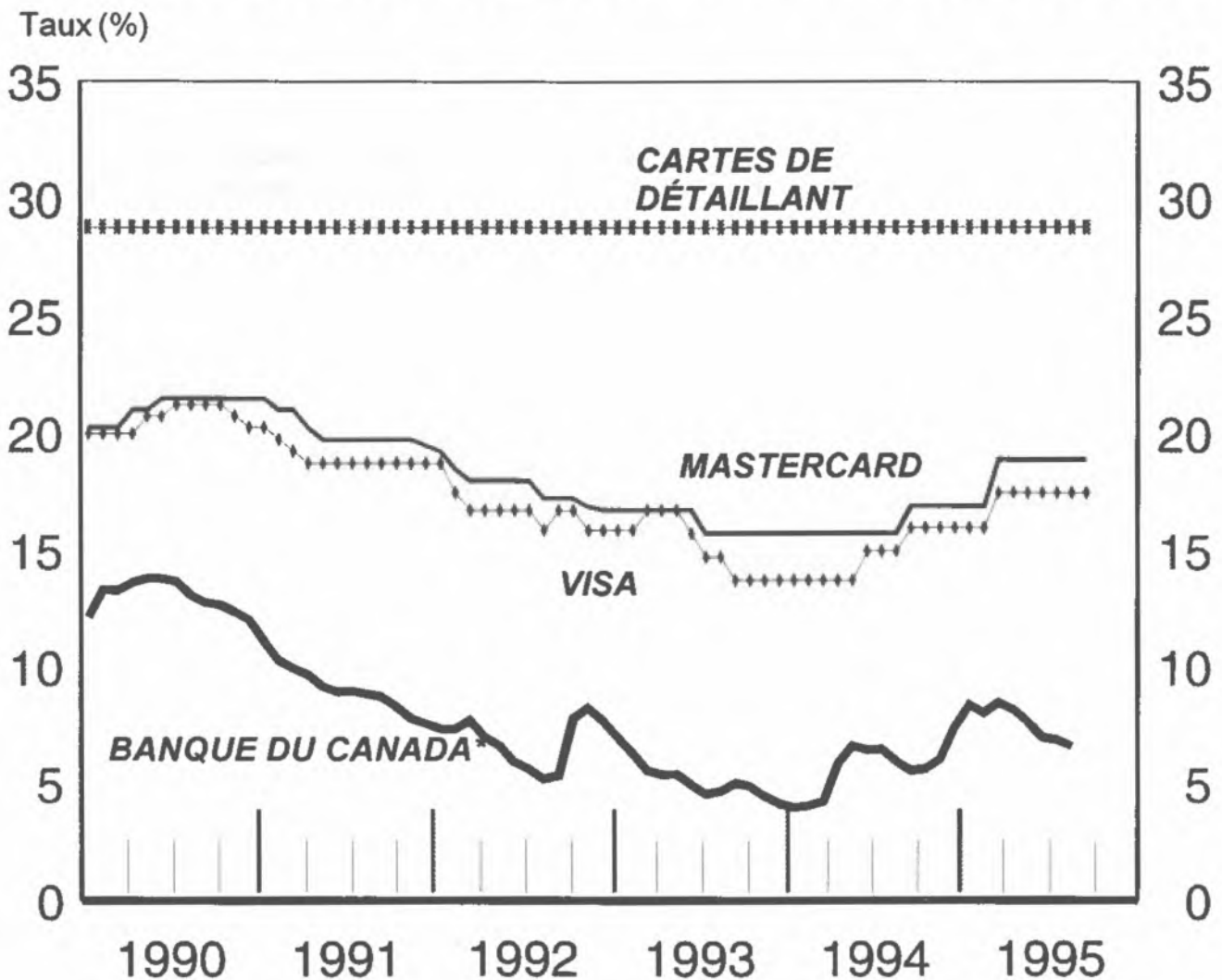
**Période de grâce** : Il s'agit du nombre de jours entre la date du relevé et la date d'échéance du paiement.

<sup>1</sup> A partir de novembre 1995, la carte de paiement d'Esso va devenir une carte de crédit avec le même taux et la même période de grâce. La pénalité va être calculée à compter de la date du relevé.

septembre 1995

# TAUX DES CARTES DE CRÉDIT

## ET TAUX D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DU CANADA



- Le taux d'escompte est le taux à la fin-mois jusqu'à la fin-août 1995.
- Un émetteur de Visa et de MasterCard a été sélectionné à titre d'exemple. Les taux d'autres émetteurs de cartes peuvent varier.
- \* Le taux de la Banque du Canada est le taux auquel les banques peuvent emprunter de l'argent auprès de la Banque centrale. Il est considéré comme un indice de l'évolution d'autres taux à court terme, comme ceux qui s'appliquent aux prêts personnels.

## Conditions de paiement des cartes de crédit

Rappelez-vous les faits suivants et économisez :

### Cartes des banques, des sociétés de fiducie et des coopératives de crédit

- L'intérêt est imputé quotidiennement. Ainsi, vous économisez si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt sur les avances de fonds court à partir du moment où l'on emprunte jusqu'à ce que le solde soit payé en entier.
- Aucun intérêt n'est imputé sur les achats paraissant pour la première fois sur votre relevé si le solde entier est payé avant la date d'échéance.

Et n'oubliez pas :

- Lorsque le solde n'est pas réglé en entier avant la date d'échéance, l'intérêt est imputé quotidiennement à partir de la date d'inscription de l'achat jusqu'à la date du paiement intégral.

### Autres cartes de crédit

- Dans la plupart des cas, l'intérêt est moindre si, chaque mois, vous payez au moins la moitié du solde. Les grands magasins (sauf ceux du Québec) soustraient les paiements équivalents ou supérieurs à 50 pour cent du solde figurant sur le relevé avant de calculer l'intérêt. Par contre, au Québec, l'intérêt étant calculé quotidiennement, vous économisez donc si vous faites des paiements entre les relevés.
- L'intérêt est composé. Ainsi, si vous n'effectuez pas de paiement un mois donné, le mois suivant, vous payez de l'intérêt sur le solde et l'intérêt. Par exemple, au taux mensuel de 2,4 pour cent, l'intérêt sur 100 \$ est de 2,40 \$. Si aucun paiement n'est effectué, l'intérêt, le mois suivant, sera calculé sur 102,40 \$ et sera donc de 2,47 \$.

### Cartes de paiement

- Irving Oil calcule les pénalités sur le solde impayé chaque jour.
- American Express et Diners Club/enRoute exigent que le solde soit acquitté à la réception du relevé. À défaut de paiement, un intérêt équivalent à 30 pour cent par année est appliqué au solde dû. Si le solde n'est toujours pas acquitté, la carte est annulée.